

2017_CT2_463

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Natura 2000 "Montagne Sainte-Victoire" - Candidature à la présidence du comité de pilotage

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Forêt**

■ Séance du 12 octobre 2017

06_2_10

■ **Grand Site Sainte-Victoire - Natura 2000 "Montagne Sainte-Victoire" -
Candidature à la Présidence du comité de pilotage**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 Octobre 2017

4819

■ Grand Site Sainte-Victoire - Natura 2000 "Montagne Sainte-Victoire" - Candidature à la Présidence du comité de pilotage

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le site FR9310067 « montagne Sainte-Victoire » est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne 79-409/CEE du 2 avril 1979, dite « directive oiseaux ».

Le site FR 9301605 « montagne Sainte-Victoire » est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la directive européenne 93/43/CEE du 21 mai 1992, dite « directive habitats ».

Ces deux sites, essentiellement sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire, font partie du réseau européen Natura 2000.

La loi prévoit que les sites Natura 2000 sont conduits par un Comité de pilotage. Cette instance est chargée de suivre la mise en œuvre des objectifs de gestion du site tels que définis dans le Document d'Objectifs. Elle valide annuellement les bilans et les programmes proposés par la structure animatrice.

Ses membres sont désignés par arrêté préfectoral et les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale désignent le Président.

Depuis 2006 et jusqu'en 2016, l'animation des deux sites était menée par le syndicat mixte et la présidence du comité de pilotage des sites « montagne Sainte-Victoire » était assurée par le Président du syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire.

Du fait de la dissolution du syndicat et de son intégration à la Métropole Aix-Marseille-Provence, le prochain comité de pilotage aura en charge de désigner une nouvelle structure animatrice et un nouveau Président.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_463-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017

Par délibération du 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a proposé la candidature du Territoire du Pays d'Aix, à la fonction de structure animatrice des sites Natura 2000 « montagne Sainte-Victoire ».

Aujourd'hui, pour poursuivre l'organisation de l'animation de ce site, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, propose la candidature de Monsieur Olivier FREGEAC, Vice-président du Territoire du Pays d'Aix délégué à la forêt, PIDAF, Risques Majeurs et Grand Site Sainte-Victoire et Maire de Peyrolles-en-Provence, à la Présidence du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « montagne Sainte-Victoire », pour la période 2017 à 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement régissant la composition et le rôle des Comités de Pilotage Natura 2000 et notamment les articles L414-2 et R414-8 à R414-10 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La Loi Développement des Territoires Ruraux n°2005-157 du 23 février 2005, définissant les modalités de gouvernances des sites Natura 2000 ;
- Les directives européennes 2009/147/CEE dite « oiseaux » et 92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore », transposées en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets et circulaires correspondants, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 ;
- La délibération n°ENV 004-1698/17/BM du Bureau de la Métropole de 30 mars 2017 portant candidature en tant que structure animatrice des sites Natura 2000 « montagne Sainte-Victoire ».

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171012-2017_CT2_463- DE Date de télétransmission : 23/10/2017 Date de réception préfecture : 23/10/2017

Article unique :

Est proposée la candidature de Monsieur Olivier FREGEAC, Vice-président du Territoire du Pays d'Aix délégué à la Forêt et PIDAF, Risques Majeurs et Grand Site Sainte-Victoire et Maire de Peyrolles-en-Provence, à la Présidence du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 « montagne Sainte-Victoire », pour la période 2017 à 2021.

La désignation finale du Président du Comité de Pilotage sera effectuée lors de la prochaine réunion de ce Comité et entérinée par arrêté du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Grand Site Sainte-Victoire - Natura 2000 "Montagne Sainte-Victoire" - Candidature à la présidence du comité de pilotage

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_463-
DE
Date de télétransmission : 23/10/2017
Date de réception préfecture : 23/10/2017